



# La CGT a des propositions !

**I**nvoquant le vieillissement de la population française, le ministre du travail a affirmé la mardi 12 janvier 2010 devant le sénat, sans le démontrer, que la seule issue permettant le maintien de la retraite par répartition était de « travailler plus longtemps », parce que l'on vivait plus longtemps.

- ❑ A l'occasion de ses vœux, le 15 janvier, le président de la république a annoncé qu'une réunion sera convoquée le 15 février, à l'Élysée, pour fixer l'agenda social de 2010. D'ores et déjà, il propose que soit à l'ordre du jour le dossier des retraites.
- ❑ Depuis ces interventions, le gouvernement multiplie les interventions médiatiques, argumentant que seul, l'allongement de durée de cotisations et/ou le recul de l'âge de départ à la retraite seront les solutions à retenir pour pérenniser le régime de retraite par répartition.

## VERS UNE REFORME DE PLUS ?

**A**vant de s'engager dans cette voie, le gouvernement serait bien inspiré de tirer le bilan des précédentes réformes. Celle de Balladur en 1993 et de Fillon en 2003, sans oublier la réforme des régimes spéciaux de 2007 dont celui de la RATP, devaient permettre de maintenir les droits des retraités et de résoudre durablement le problème du financement. Or c'est l'échec des deux cotés : on a assisté à une baisse généralisée du niveau des pensions et à un recul de l'âge du départ en retraite avec l'allongement de la durée des cotisations. Et la question du financement reste entière. Pourquoi s'obstiner dans la même direction ?

L'allongement de durée de cotisation pénalise particulièrement les jeunes qui entrent plus tard sur le marché du travail et sont confrontés à la précarité, c'est aussi le cas à la RATP, à tel point que 80% d'entre eux se

demandent aujourd'hui s'ils vont toucher une retraite demain. C'est la même chose pour les femmes qui subissent de plein fouet le temps partiel, la discontinuité des carrières et maintenant la remise en cause des droits familiaux et conjugaux.



**L'allongement de la durée d'activité professionnelle alors que les salariés sont « déjà sortis » des entreprises à l'âge de 58 ans et 9 mois en moyenne, impliquerait mécaniquement une nouvelle amputation des pensions.**

**P**renant prétexte du débat sur la « réduction du déficit public de la France », le gouvernement a annoncé vouloir également remettre en cause les modes de calcul des retraites des fonctionnaires basées aujourd'hui sur les six derniers mois de traitement.



Ces choix, s'ils étaient mis en œuvre, auraient des incidences sur les conditions de départ à la retraite des agents de la RATP, tout comme sur le montant des pensions liquidées (qui seront à la baisse bien sûr !)

## Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation.

À la RATP, rien que pour les dispositifs d'épargne salariale et d'intéressements en place, ce sont près de 50 millions d'euros qui chaque année ne participent pas au financement de notre régime de retraite tout comme notre protection sociale. D'ailleurs si ces dispositifs n'existaient pas, les sommes ainsi dégagées permettraient de financer une augmentation de la valeur du point de 3% pour tous les agents, immédiatement, en complément des éventuelles augmentations à venir.



Pour mémoire, les sociétés non financières ont distribué 83 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires en 2008, soit 8 milliards de plus que l'année précédente. Le déficit du régime général était alors de 5,8 milliards d'euros. Il atteint plus de 8 milliards en 2009 (l'écart étant imputable en quasi-totalité à la crise). La cour des comptes, dans un rapport rendu en 2009, a évalué le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale à près de 10 milliards €.



**N**on, rien n'est joué contrairement à toutes celles et tous ceux qui affirment qu'il n'y aurait pas d'autres solutions que d'allonger la durée de cotisation ou de reporter l'âge légal de départ à 60ans !

## Propositions de la CGT

- La Cgt propose que soit confortée l'ouverture du droit à la retraite à 60 ans avec, pour une carrière complète qui intégrerait les années d'études et les périodes de précarité subies, un taux de remplacement d'au moins 75 % du salaire (dernier salaire dans le public, 10 meilleures années dans le privé). Les travailleurs ayant effectué des travaux pénibles bénéficieraient d'un départ anticipé.
- La CGT propose un élargissement de l'assiette de cotisation à tous les revenus du travail, aux revenus financiers des entreprises, ainsi qu'une modulation de l'assiette de cotisation en fonction notamment du ratio valeur ajoutée/masse salariale.
- La Cgt rappelle que la question du financement de la protection sociale, dont les retraites, appelle une autre politique de l'emploi, d'une toute autre dimension que les « mesurette » relatives à l'emploi des seniors, avec des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans, comme pour celui des salariés de moins de 30 ans.
- La Cgt propose la mise en œuvre de dispositions qui auraient pour mission de solidariser les différents régimes en définissant et en promouvant des mesures de progrès social.